

CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 » SYNTHÈSE ET ORIENTATIONS NORD-PAS DE CALAIS

Le présent texte est le fruit de réunions collectives et d'entretiens individuels avec les représentants du Conseil régional, des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais¹, de l'Etat (DRAAF), de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de la Chambre d'agriculture de Région, du Gabnor (groupement des agriculteurs biologique en Nord-Pas de Calais) et d'Aprobio (association interprofessionnelle, pôle de ressource, de promotion et de développement de la filière bio en Nord-Pas de Calais) autour du questionnaire proposé dans le cadre des concertations régionales.

L'agence Savoir-faire journalistique a recueilli les réponses de chaque acteur puis en a réalisé la synthèse mettant en avant les points d'accords et de désaccords.

Cette synthèse a été discutée et travaillée lors de séances réunissant l'ensemble des acteurs. Le travail s'est déroulé d'octobre 2012 à janvier 2013. Cette dernière version a fait l'objet d'une ultime réunion de consensus ayant acté les divergences et les points de discussion.

Animation et rédaction : Pierre Wolf/Savoir-faire journalistique pierrewolf@wanadoo.fr 06 63 73 26 58

Sommaire :

Abstract et SWOT	page 2
Synthèse détaillé	page 5
Analyse et orientations par axe	page 10

¹ Les représentants du Conseil général du Pas-de-Calais n'ont pas répondu à la proposition d'entretien individuel autour du questionnaire.

Taille critique

Même si les choses progressent, le Nord-Pas de Calais reste en queue de peloton des régions de France pour tous les indicateurs de développement de la bio (SAU bio, % SAU total, nombre de fermes). Les objectifs fixés soit par l'État, soit par l'exécutif régional issu des élections de 2010 ne sont pas atteints :

objectif 6 % de la SAU en bio en 2012 → 0,84 % fin 2011,

objectif 10 000 ha certifiés fin 2012 → 7000 fin 2011.

Depuis 2008 cependant, un nombre important de conversions a eu lieu faisant ainsi grimper le nombre de fermes et la SAU certifiée. L'essentiel de ces conversions s'est cependant produit dans le secteur laitier.

Pour résumer à grands traits, au risque de simplifier, outre la production laitière et le maraîchage qui trouvent une sorte d'équilibre même si des marges de progression existent, le reste de la production bio n'atteint pas la taille critique nécessaire à son développement. L'insuffisance des volumes produits dans de nombreuses productions ne permet pas la rentabilisation d'outils de transformation et de distribution spécifiques.

La solution vertueuse semble bien être la mise en place d'une économie circulaire, d'une logique d'écologie industrielle permettant la complémentarité des productions (œufs-céréales, fourrage-viande, etc.), l'utilisation des sous-produits des uns pour la production des autres, la rentabilité économique d'équipements et d'outils de production, de transformation et de distribution. Ruse de la raison, pour relocaliser le couple production/transformation, il faut sûrement penser cette économie circulaire à l'échelle de l'euro-région, en tout cas au-delà des frontières du Nord - Pas de Calais.

Dans ce cadre, la RHD gérée par des opérateurs publics (cantines, restauration hospitalière, etc.) semble être un levier intéressant, même c'est plus pour son exemplarité que par les volumes concernés.

Outre la croissance continue de la demande en produits bio (+10 %/an) et la demande sociétale qui va également croissant, la réglementation constitue un autre levier : les contraintes autour de la qualité de l'eau, du respect de la biodiversité, du bien-être animal ou de l'utilisation de produits phytosanitaires constituent autant d'opportunités pour le développement des conversions.

Enfin, à un autre niveau non moins important, voire primordial, la prise en compte de ce que l'on peut appeler à la suite de Pierre Bourdieu « l'habitus » des agriculteurs conventionnels est un élément clé. Avant même les aspects techniques et économiques, que représente pour un agriculteur conventionnel en terme de représentations du monde, de sentiment d'appartenance et d'allégeance à un groupe, en terme d'habitudes de vie et de travail le fait de décider et de mener une conversion vers l'AB ? Cette question semble essentielle alors même que le basculement vers cette fameuse taille critique ne se fera que grâce à la conversion massive d'agriculteurs de la région.

Véritable opportunité, l'ensemble des acteurs du bio en NPDC se sont engagés dans une démarche partenariale récente dont le point d'orgue a été la Conférence régionale de l'AB, le 14 mars 2012. Cette convergence se poursuit avec la volonté commune de mettre en place un pôle régional, véritable guichet unique au service des producteurs et des filières assumant des missions d'information, d'accompagnement, de formation et d'évaluation. De même, sous l'impulsion de la Région et de l'Etat, l'élaboration d'un « plan bio partagé » est en cours, sur le même mode collégial.

La récente conférence nationale environnementale a défini un objectif global de doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2018, il est proposé aux régions de définir leur propre objectif de développement, éventuellement par filières.

◆ agriculture diversifiée : compléments entarités possibles, changement plus aisé ◆

- potentialités de l'écologie industrielle (relocalisation production, transformation, effets leviers, économie circulaire)
 - quand une filière joue le jeu, effet net sur la production : lait.
 - des expérimentations de conversion instructives (grandes cultures)
- volonté exprimée de « travailler ensemble ». Accord sur création pôle de conversion, rédaction collégiale plan bio
 - La bio est créatrice d'emplois
 - Externalités positives de l'AB : protection de l'eau et de la biodiversité

Forces

Opportunités

- marché en croissance annuelle de 10 %
- proximité des centres de consommation (NPDC-Bénélux-Allemagne-Angleterre)
- évolution réglementaire (eau, phyto, Pac)
- augmentation du prix des intrants
- demande sociétale, volonté des pouvoirs publics
- RHD
 - Reconnaissance et rémunération des externalités positives (services environnementaux, emplois)
- industrie agro-alimentaire forte dans le NPDC

- querelle de la poule et de l'œuf (offre/demande)
- absence ou faiblesse de opérateurs dans de nombreuses filières (viande)
 - freins structurels à la conversion des systèmes conventionnels les plus intensifs. (cohérence agronomique et économique)
- technicité, complexité de l'organisation d'une ferme bio
- maraichage : inadéquation terres disponibles/projet des porteurs
- quantités en bio trop faibles pour intéresser transformateurs (sauf lait)
- Variétés à adapter, expérimentation technique insuffisante
- Habitus conventionnel
- Flou en terme de formation
- communication éclatée des acteurs auprès du monde agricole
- Absence de filière betterave sucrière en bio

Faiblesses (internes)

Menaces (extérieures)

- instabilité, manque de lisibilité, éclatement des politiques publiques
- rareté et concurrence autour du foncier
- excès d'offres dans certains secteurs : effet contre-productif
- importation de bio hors région
- RHD appels offres publics inadaptés
- habitudes et process des personnels RHD non adaptés au bio.

Agriculture biologique en Nord-Pas de Calais, SWOT

A- Synthèse

1 - Dynamique de développement de l'AB

1.1 - Etat des lieux

Amont

Fin 2011, la SAU en AB s'élève à 0,84 % de la SAU du NPDC soit 7000 ha. On compte à la même date 264 fermes bio. Ces chiffres placent la région en queue de peloton par rapport aux autres régions de France. Si l'on considère 23 régions (l'Outre-Mer en constituant une) : le NPDC est 18e sur 23 au regard du nombre de producteurs et 21e sur 23 au regard de la part de SAU certifiée.

L'élevage laitier et le maraîchage sont les deux principales productions de l'AB en région NPDC. Elles se déploient principalement dans des territoires régionaux favorables : dans l'Avesnois et le Boulonnais pour l'élevage laitier et autour de Lille-Béthune pour le maraîchage. Reflet de cette situation, les systèmes de production liés à l'élevage (bovins lait, polyculture et polyélevage) dominent au sein des fermes bio. Logiquement, dans l'assolement des exploitations en AB, les prairies prédominent.

Derrière cette double prédominance (élevages laitiers/maraîchage), se cache une grande diversité des productions en AB, reflet de la diversité de l'agriculture régionale dans son ensemble : grandes cultures, pommes de terre, arboriculture, poules pondeuses, viande, apiculture, etc. Les céréales tiennent ainsi une part importante même si cette part reste faible dans une région de grandes cultures.

Etat des lieux - Aval

Fin 2011, 200 opérateurs économiques régionaux ont une activité bio en NPDC. 75 % sont des préparateurs qui transforment et/ou conditionnent. L'échelle régionale n'est cependant pas la bonne pour considérer ces opérateurs qui opèrent à une échelle inter-régionale voire nationale. Les productions régionales ne sont pas forcément transformées en NPDC, notamment parce que les outils actuels sont dimensionnés pour le conventionnel et ne permettent pas de répondre à de faibles volumes bio.

1.2 - Tendances, objectifs, évolutions majeures

1.2.1 - Amont

L'AB dans le NPDC a connu depuis 15 ans trois périodes.

- 1999-2002 : Partie de 2000 ha de SAU et d'une centaine d'exploitation en 1999, elle connaît une progression jusqu'en 2002 où les surfaces cultivées atteignent un peu plus de 3000 ha pour 150 fermes.
- 2002-2008 : Une période de stagnation s'étend alors jusqu'en 2008, période liée à l'instabilité du dispositif d'aides à la conversion en vigueur à cette époque.
- 2008-2011 : On note à partir de là une très nette progression des conversions qui porte le nombre de fermes à 264. Conjuguée à une légère augmentation de la taille des exploitations, cette progression des conversions porte le nombre de hectares menés en bio à presque 7000 en 2011.

Le boom des conversions en 2008-2009 s'explique par les facteurs suivants :

- moyens déployés à l'occasion du Grenelle de l'environnement
- conjoncture agricole difficile : prix des intrants et de l'énergie, crise du lait. Ainsi, la majorité des conversions à partir de 2009 ont lieu dans le secteur laitier, ce qui renforce les traits caractéristiques de l'AB en NPDC.

1.2.2 - Aval

Entre 2008 et 2011, une centaine de nouveaux opérateurs ont été recensés ce qui représente une augmentation de 100 %. Ces nouveaux opérateurs se répartissent dans l'ensemble des secteurs alimentaires. Des marges de développement importantes existent notamment dans la viande et la boulangerie. Ces chiffres encourageants ne changent cependant pas encore la donne : les outils de transformation et distribution existants sont conçus pour le conventionnel et sont inadaptés aux volumes actuels en bio ce qui amène les transformateurs de taille critique à organiser des circuits longs, extérieurs à la région.

1.2.3 - Regard par filières

LAIT

Entre 2008 et 2011, la production de lait a poursuivi sa progression, grâce à la démarche incitative des collecteurs, et atteint aujourd'hui un palier d'équilibre entre l'offre et la demande. Cette croissance rapide s'est ralentie en 2012. Pour relancer les conversions, il faut à la fois assurer l'organisation de l'aval (lait comme viande) et déborder leur cadre naturel : les zones herbagères. Cela suppose donc de convertir des systèmes plus intensifs. Il faut inventer des formes de soutiens et de coopérations entre polyculture sans élevage et élevage, notamment autour du fourrage.

VIANDES

Les filières régionales sont aujourd'hui quasi inexistantes. Les bovins laitiers sont abattus et transformés hors de la région quand ils ne sont pas vendus en conventionnel. Les fermes biologiques orientées vers la production d'autres viandes sont peu nombreuses et exclusivement orientées vers la vente directe et les circuits courts. Les volumes concernés ne permettent pas d'envisager d'autres solutions. Une nouvelle filière s'est mise en place en 2011 avec la coopérative Cévinor en direction de la RHD régionale. L'abattoir de Valenciennes a été certifié en bio mais son équilibre économique reste précaire.

Pour développer la production de viande et atteindre un seuil critique pour les filières, il faut répondre aux enjeux que représente une conversion : risques, contraintes sur l'alimentation et la gestion des effluents, baisse de chargement, baisse de revenus. Là encore, une piste réside dans les échanges de fourrage entre polyculture sans élevage et élevage mais aussi dans la valorisation de la viande (notamment auprès de la RHD) et le développement de filières pour les productions orphelines (porcs et volailles de chair).

MARAÎCHAGE

Le maraîchage n'occupe que 2,3 % de la SAU bio mais il représente l'activité principale de 30 % des fermes bio et l'activité secondaire de 6 % d'entre elles. Les légumes sont pour la plupart vendus en circuits courts, les producteurs combinant plusieurs circuits de vente. Seules les plus grandes exploitations (> 3-4 ha) vendent de manière régulière en circuit long.

La croissance vient plutôt d'installations que de conversions (seulement 20 % des nouvelles exploitations en 2011). Les clés de croissance sont : la formation initiale et continue des maraîchers, la satisfaction des besoins en main d'œuvre, des aides publiques découplées de la surface, une politique foncière adaptée de la part des collectivités territoriales.

POULES PONDEUSES

Ce secteur est en forte croissance. Depuis 2009, les volumes vendus ont plus que doublé (19 millions d'œufs par an en 2011), le nombre d'élevages a fortement augmenté. On compte 40 élevages dans la région, principalement des ateliers complémentaires à une activité principale, et le mouvement de conversion se poursuit. La mise aux normes « bien être animal » peut être une opportunité pour le passage en bio. Cependant, l'activité est très dépendante de l'alimentation dispensée aux animaux. La disponibilité en céréales bio, a fortiori locale, entraîne des tensions. Encourager les conversions en céréales permettrait de maîtriser l'origine et le prix de l'aliment.

GRANDES CULTURES

Au regard du poids des grandes cultures dans l'ensemble de l'agriculture régionale (68 % de la SAU), des marges de progression importantes existent dans le développement des grandes cultures bio (20 % de la SAU). La dynamique de conversion passe par la valorisation et l'encouragement des conversions progressives et collectives, l'analyse fine de la composition capitalistique des exploitations (part de la main d'œuvre, part des machines) pour agencer des stratégies, la valorisation de l'ensemble des cultures de la rotation (assolement très diversifié en bio) via notamment la diversification des débouchés et des opérateurs.

ARBORICULTURE

L'arboriculture était un filière importante il y a 30 ans. Elle a considérablement reculé sauf en bio. 20 % des arboriculteurs basse-tige de la région sont passés en AB. Il existe des opérateurs régionaux 100 % bio et des circuits courts rodés.

En arboriculture haute tige, la région compte 58 ha de prés-vergers essentiellement dans l'Avesnois et valorisés en jus.

Pour progresser, cette filière a besoin de recherche (variétés, auxiliaires, etc) et de formation.

1.3 – Les acteurs et instances de l'AB en NPDC

Cas particulier dans le Nord - Pas de Calais, les représentants de l'AB se sont structurés en un organisme représentant les producteurs (le Gabnor) et un autre assurant la promotion des filières bio (A PRO BIO). Une coopérative également issus des producteurs bio (Norabio) tâche de constituer un pôle logistique de taille critique en parallèle de son rôle de commercialisation.

Le Gabnor apporte une aide technique aux producteurs et réalise diverses opérations de promotion de la bio : production de données et analyses, programme pour les zones à enjeu eau, etc.

A PRO BIO, en plus de la promotion des filières, accompagne les opérateurs économiques agroalimentaires dans la construction de filières locales et la recherche d'un approvisionnement régional.

La chambre d'agriculture de région encourage également le développement de l'agriculture bio notamment par ces conseillers techniques dédiés mais aussi en tant que source d'information et relais auprès des agriculteurs conventionnels, clés d'un mouvement de conversion massif. Ses représentants manifestent avec constance la crainte de voir se développer une offre sans une demande suffisante en face et incitent de ce fait à la prudence.

L'Etat au travers de la DRAAF a mis en oeuvre le plan bio national qui s'est terminé en 2012, qui s'inscrivait dans les orientations du Grenelle de l'environnement. Une nouvelle démarche Ambition bio 2017 se met en place en 2013, avec une concertation régionale organisée en partenariat avec le Conseil Régional.

Le Conseil régional a voté et met oeuvre un plan bio d'envergure. En partenariat étroit avec l'Etat, il anime une démarche collégiale de concertation associant tous les acteurs de l'AB en NPDC. C'est dans ce cadre de coopération qu'a été organisée et menée la Conférence régionale de l'agriculture biologique le 14 mars 2012. C'est aussi dans ce cadre que se déroule l'écriture du plan bio, commun à l'Etat et à la Région.

Les départements et certaines intercommunalités mènent également des politiques spécifiques de développement de l'agriculture biologique.

L'agence de l'eau, par sa politique de protection de la ressource en eau, est aussi un acteur important du développement de l'agriculture biologique.

La multiplicité de ces acteurs rend parfois le paysage difficile à lire. Les producteurs et transformateurs demandent plus lisibilité et de stabilité en matière de soutien public.

B- Analyse et orientations par axe

Préambule

Un changement dans les modes de production agricole permettant de concilier performance économique, sociale et environnementale est enclenché. Il doit être largement amplifié dans la région Nord-Pas de Calais. Dans cette logique de progrès, sans opposer les systèmes, l'agro-écologie constitue une locomotive du changement. Ni simple segment de marché, ni solution unique, l'agriculture biologique doit faire l'objet d'un soutien spécifique dans le développement de la production, la structuration des filières, le développement de la consommation, la recherche, l'appui technique et la formation.

Alors que le marché des produits biologiques est en croissance constante de 10% par an, la région importe la majeure partie de sa consommation. Des opportunités pour une production locale existent donc. L'enjeu consiste à construire collectivement une vision prospective des filières biologiques en ajustant l'échelle de réflexion avec les opérateurs économiques, afin de traduire les volumes concernés en réalités agro-économiques pour les agriculteurs et agricultrices, garantes de revenus stables et sûrs.

Dans la conduite du changement, la formation, en particulier initiale, constitue une clé prioritaire.

La diffusion vers le plus grand nombre d'agriculteurs et agricultrices de l'agro-écologie passe par la mise en place "d'exploitations témoins", support de visites et d'études de cas sur le terrain.

A tous niveaux, des fermes aux cénacles des décideurs, l'organisation collective du changement est une condition cruciale de la réussite.

Un outil chef d'orchestre de la mise en musique du changement est nécessaire, l'appellation pôle de conversion est retenue.

Deux options stratégiques sont retenues:

- Deux filières-leviers ont été identifiées et proposées comme prioritaires.
- En parallèle à l'effort en terme de formation initiale, il est proposé de concentrer les efforts de soutien en direction des agriculteurs intéressés par une conversion en agriculture biologique afin qu'ils soient à leur tour des acteurs du changement, des pionniers à même de diffuser et de faire école.

L'ensemble des acteurs exprime le souhait et l'ambition de sortir de leurs contradictions et oppositions.

Axe 1 - Développement de la production

Aides aux producteurs

101- Les aides pour l'AB doivent être absolument supérieures aux autres, en tout domaine et y compris à périmètre budgétaire constant.

103- Les aides pour l'AB doivent être lisibles et stables dans le temps.

104- Le système d'attribution des aides à la conversion doit :

- organiser une proportionnalité des aides en fonction de l'effort fourni vers l'agriculture bio.
- organiser une dégressivité des aides dans le temps (pour accompagner les besoins de trésorerie par des montants plus importants dans la période de conversion, lorsque l'agriculteur ne bénéficie pas encore de la valeur ajoutée bio) et en fonction des surfaces (pour tenir compte de l'effet économies d'échelle).

105- Le ciblage territorial ou thématique des aides est un outil à manier avec précaution. 3 types de priorisation se justifient:

- priorité donnée aux zones à enjeu eau ou à d'autres enjeux et contraintes afin de rémunérer les services rendus.
- articulation/répartition/zonage des aides par financeurs
- priorité donnée aux filières-leviers.

106- Il faut introduire le critère "richesse en emploi" dans l'attribution des aides aux exploitations agricoles, quel que soit le système.

107- Les autres dispositifs d'aide aux producteurs (crédit d'impôt, aide certification, exonération foncier non bâti) sont peu lisibles et n'offrent pas de visibilité suffisante. Ils constituent cependant un message aux producteurs. Ils sont à repenser.

108- Un cadre défini nationalement et décliné/adapté dans chaque région, associant à cette échelle des financeurs et acteurs multiples, est gage de cohérence. Ce cadre, c'est un plan bio adapté aux spécificités de la région qui clarifie et unifie l'action de chacun, définit des priorités partagées et organise leur mise en œuvre.

Installation/transmission

109- Il n'y a pas de spécificité bio à propos d'installation/transmission. Il y a en revanche un besoin spécifique d'accompagnement autour des savoir-faire nécessaires à l'installation en bio. Un état des lieux partagé des dispositifs existants doit être réalisé afin d'en évaluer l'adéquation aux besoins.

110 - La pression sur le foncier est forte. Il faut faire évoluer la CDOA pour par exemple qu'une terre convertie reste convertie.

Le foncier

112 - Pas de spécificité bio. L'accès au foncier est structurellement difficile pour tous.

113 - Les baux environnementaux constituent pour l'heure un outil peu utilisé. On constate un manque d'adéquation entre projet d'installation et projets des propriétaires publics, même si les baux ruraux concernent 85% des surfaces cultivées.

114 - La lisibilité de l'action des Safer en matière de bio n'est pas connue.

115 – L'articulation des outils actuels de la politique des structures (schémas directeurs, Safer, baux ruraux, etc..) n'est pas davantage lisible.

Accompagnement du développement de la production

117 - Une fois des filières prioritaires identifiées en lien avec les opérateurs économiques et les producteurs, la conduite du changement doit se faire avec les différents acteurs, à une échelle large afin de rechercher la mise en place d'une économie circulaire. Ce travail de prospective économique, agronomique et agricole peut être mené au sein d'un groupe de travail du pôle de conversion.

Ce travail est à mener simultanément au sein des structures existantes, par exemple: pôle légumes, comité technique pomme de terre.

118 - Deux filières/productions prioritaires sont identifiées:

- Pour les grandes cultures, il faut animer une concertation transversale afin de penser à l'échelle régionale des scénarios d'assolement/rotations et de coopérations avec le secteur de l'alimentation animale.

- Légumes, plein champ comme maraîchage : renforcer l'information pour stimuler la production. Il faut établir un référentiel technico-économique (coût de production, volume, prix de vente, etc) et le mettre à la disposition du plus grand nombre en s'appuyant sur les données existantes à consolider.

119 - Il faut organiser des outils d'aide à la décision collective et aussi des réseaux locaux de mutualisation et d'échanges. Les Geda sont un bon cadre mais ils sont organisés sur une base territoriale et on n'atteint pas toujours la taille critique autour du bio.

120 - Nécessité d'un centre de ressources unique coordonnant l'ensemble des acteurs (banques, conseillers, négoce, etc) comme un pôle de conversion.

121- Le conseil agricole est au cœur du sujet. Comment mettre en mouvement l'ensemble des acteurs du conseil: conseillers liés aux coopératives, aux opérateurs économiques, aux entreprises agro-alimentaires?

124 - Il faut avancer vers un référentiel d'accompagnement des conversions, commun aux différents animateurs et conseillers.

Promotion de la bio auprès des producteurs conventionnels

126 - L'agriculture bio reste largement méconnue de la très grande majorité des producteurs. Il faut aller au-delà des idées reçues. Les visites de terrain, les études de cas et les témoignages entre pairs sont les outils les plus efficaces pour intéresser et convaincre le monde agricole et partant diffuser l'agriculture biologique. Il faut privilégier les visites et exemples concrets.

127 - Une proposition consiste à retenir le principe certiphyto pour organiser un temps de formation obligatoire sur la bio, par exemple comme condition d'un dossier de demande d'aide, afin de sortir des idées reçues. Il faut trouver la bonne forme, non repoussoir.

128 - Il faut donner les moyens d'un diagnostic à la conversion lors de transmission afin de permettre un choix au reprenant.

129- La possibilité de diagnostic bio reste trop peu connue.

Axe 2 - Structuration des filières

Stratégie globale

201 - Les opérateurs économiques sont à l'interface entre le consommateur et les producteurs, ils sont le pivot du développement massif de la bio.

202 - Il faut repérer et soutenir les filières à effet multiplicateur le plus fort : celle dont le développement entraîne le plus d'acteurs (producteurs et opérateurs) vers la bio.

203 - Au-delà de la filière lait qui doit être consolidée, deux grandes filières, intimement liée dans une logique d'économie circulaire et d'écologie industrielle, sont identifiées:

- Grandes cultures (céréales et légumes de plein champ)
- Alimentation animale

205 - Selon la filière, selon le marché, l'échelon territorial d'intervention est différent. L'échelon régional n'est pas toujours pertinent, il faut trouver d'autres articulations et échelons d'intervention.

206 - Des investissements dans les outils de transformation, de stockage et de logistique de taille modeste sont nécessaires.

207 - Les dispositifs d'aide à la structuration des filières doivent être lisibles, stables et doivent éviter l'éparpillement.

208 - Le club bio est une initiative intéressante de coopération et les opérateurs économiques doivent être partie prenante de la définition et de la mise en œuvre du changement, au sein du pôle de conversion.

209 - Nécessité de réaliser un état des lieux de l'offre d'expertise à disposition de l'industrie agro-alimentaire de la région dans leurs projets de développement en bio.

210 - Réfléchir à dispositif d'aide à certification en direction des petits opérateurs économiques.

Les circuits de distribution

211- Le développement de la consommation repose la question de la formation du prix, dans des conditions d'équité et de durabilité. C'est d'ailleurs une problématique générale, pour toute l'agriculture: payer le vrai prix.

212 - Il faut travailler au développement de l'ensemble des circuits de distribution, y compris courts, en conversant des conditions d'équité et de durabilité.

213 - Aujourd'hui, c'est le marché et donc les consommateurs qui portent majoritairement le financement des externalités positives de l'AB. Cette situation est-elle modifiable?

La connaissance des filières et des marchés

215 - Alors que le marché des produits biologiques est en croissance constante de 10% par an, la région importe la majeure partie de sa consommation. Des opportunités pour une production locale existent donc. L'enjeu consiste à construire collectivement une vision prospective des filières biologiques en ajustant l'échelle de réflexion avec les opérateurs économiques, afin de traduire les volumes concernés en réalités agro-économiques pour les agriculteurs et agricultrices, garantes de revenus stables et sûrs.

217- Il faut privilégier une meilleure coopération entre structures inter-professionnelles régionales et l'agence bio.

Axe 3 - Développement de la consommation

Stratégie globale

300 - Le développement de la consommation repose la question de la formation du prix, dans des conditions d'équité et de durabilité. C'est d'ailleurs une problématique générale, pour toute l'agriculture: payer le vrai prix.

302 - Il faut renforcer la communication sur les externalités positives de l'AB et en particulier locale.

303 - Des aides à une pédagogie de la cuisine et à l'accès à la bio pour les foyers modestes sont nécessaires tout en sensibilisant le public le plus large possible.

RHD

304 - Soutenir la RHD, notamment la restauration collective publique: même s'il s'agit d'un secteur économiquement modeste, sa portée symbolique et exemplaire est importante.

305 - Les procédures de marchés publics telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui favorisent souvent le mieux disant au détriment du local.

305b - L'Etat doit indiquer une incitation claire sur la restauration collective publique.

Achats des ménages

306 - Informer et éduquer aux externalités positives de la bio, aux services rendus (eau, air, sol, biodiversité, emplois)

307 - Les produits bio doivent être présents dans toutes les formes de distribution. Du magasin de producteurs à la GMS. Il faut que le bio soit à disposition du consommateur partout. La contractualisation avec les enseignes, comme Biolait avec Système U, est une piste.

Actions de communications

309 - Sur le modèle des filières conventionnelles (veau, VF, etc), des campagnes de communication grand public sont nécessaires pour expliquer les services rendus par la bio et proposant une éducation à l'alimentation.

Axe 4 - Recherche, développement, appui technique

401 - Faiblesse de recherche fondamentale et appliquée en agriculture dans la région, en conventionnel comme en bio. Le peu d'information scientifique spécifique à la région circule mal.

402 - Il faut définir collectivement les priorités de recherche, aller chercher les compétences, organiser la diffusion ensemble pour mieux articuler les différents acteurs.

403 - Au niveau national: il faut rééquilibrer les moyens de l'Inra vers la bio, considérant notamment que la recherche en bio sert toutes les agricultures.

405 - L'enjeu est de s'assurer que les avancées de la recherche en bio soit diffusée à l'ensemble des agriculteurs.

407 - La médiation entre la recherche et les producteurs est un axe important.

Axe 5 - Formation

500- La formation, et en particulier initiale, est la clé. Il faut enseigner l'approche éco-systémique.

501- Un état des lieux complet, diagnostic de l'intégration des pratiques agro-écologiques et biologiques dans la formation initiale, est nécessaire. L'Etat est compétent sur ce sujet.

502 - Pour l'heure, le modèle dominant, c'est le conventionnel, y compris dans la formation des formateurs, même si le climat a changé.

503 - En matière de conseil agricole, ce n'est pas une question de moyens mais de formation des conseillers de toute origine et d'articulation des actions de chacun. Ce travail doit se faire au sein du pôle de conversion. Il sera accéléré lorsque les opérateurs économiques mettront les moyens au vu de leur anticipation de la demande.

504 - La formation initiale et continue des conseillers agricoles est capitale. Elle est insuffisante aujourd'hui. Nécessité d'un état des lieux approfondi.

505 - La formation initiale des métiers de bouche doit intégrer une formation à la bio.

V - Compléments

1- Gouvernance

V01 - Une articulation du type écopyto est intéressante. Des directions données par l'État et un cadre de feedback régional.

V02 - La mobilisation des collectivités territoriales est aujourd'hui insuffisante, il faut des allers-retours entre territoires et échelon régional. Il s'agit d'articuler les outils de contractualisation territoriaux avec la stratégie régionale.

V03 - Nécessité d'élargir les parties associées selon un mode adapté: négoce, coopératives, industries agroalimentaires, consommateurs.

V04 - Un comité politique, un comité technique définissant une stratégie de conversion claire et partagée avec comme outil un pôle de conversion.

V05 - Le développement de la bio ne peut reposer sur les seuls spécialistes de la bio.

